

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

400

BATIMENTS ET EXTERIEURS

400.2017.001

Révision des tarifs du gîte d'étape de Montlosier

RAPPORT

<u>GITE d'ETAPE de MONTLOSIER</u>	Tarifs actuels (depuis le 01/01/2017)	Proposition tarifs 2018
Nuitée en gîte (tarif normal)	12,20 (1)	12,60 (1)
Nuitée en gîte (tarif réduit)	9,50 (2)	9,50 (2)
Nuitée sous tente (tarif normal)	5,00 (1)	5,10 (1)
Nuitée sous tente (tarif réduit)	3,50 (2)	4,00 (2)
Nuitée chevaux	5,50	5,50

(1) ce tarif ne comprend pas la taxe de séjour applicable aux personnes âgées de 18 ans et plus (0,40 euros)

(2) ce tarif concerne les enfants âgés de moins de 18 ans et les cavaliers porteurs de la licence DNTE

Il vous est également proposé de maintenir le tarif pour la location de draps qui est fixé à **5,00 €**

➤➤➤ Il vous est proposé de vous déterminer sur ces nouveaux tarifs applicables à compter de la saison 2018.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 octobre 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171020-400-2017-001-DE
Date de télétransmission : 02/11/2017
Date de réception préfecture : 02/11/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.022

Renouvellement adhésion au Pôle Santé au travail - CONVENTION

RAPPORT

Comme tout employeur, les collectivités territoriales et les établissements publics doivent veiller à l'état de santé de leurs agents en ayant comme préoccupation d'empêcher toute altération de leur état de santé du fait de l'exercice de leurs fonctions.

Dans ce cadre, le Centre de gestion a mis en place un pôle santé au travail, regroupant un service de médecine professionnelle et préventive et un service de prévention des risques relatifs à l'hygiène et à la sécurité, auquel les collectivités et établissements intéressés ont pu adhérer à travers la signature d'une convention.

Cette convention venant à échéance le 31 décembre prochain, il convient, pour pouvoir continuer à bénéficier de l'intervention de l'équipe pluridisciplinaire du pôle santé au travail, de procéder à la signature d'une nouvelle convention.

Par délibération n° 401.2014.018 en date du 19 septembre 2014, le Comité Syndical du Parc avait choisi d'adhérer à l'option 1 regroupant l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail pour 65 euros par an et par agent.

Le coût annuel de l'adhésion est fixé comme suit à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Prestations retenues	Coût annuel de l'adhésion
Totalité des prestations du Pôle Santé au travail (option 1)	75 euros par an et par agent
Uniquement les missions prévention et hygiène et sécurité (option 2)	18 euros par an et par agent
Prestation à l'acte de l'ergonome et/ou du psychologue du travail (option 3)	70 euros/heure (temps de trajet et de rédaction de rapport facturés en sus du temps de rendez-vous)



Il vous proposé de renouveler notre adhésion :

> option 1 : à l'ensemble des prestations offertes par le Pôle Santé au travail

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171020-401-2017-022v2-
DE
Date de télétransmission : 27/11/2017
Date de réception préfecture : 27/11/2017

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 octobre 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.023

Convention de mise à disposition technicien informatique - convention

RAPPORT

Depuis le 18/07/2017, nous avons embauché à mi-temps un technicien informatique pour la maintenance de notre réseau. Cet agent était également en contrat avec la ville de Chamalières pour l'autre mi-temps.

La commune de Chamalières a décidé de recruter l'agent concerné sur un poste de titulaire de la fonction publique territoriale (technicien territorial).

Cependant, la ville de Chamalières est d'accord pour une mise à disposition à titre onéreux à raison de 14H par semaine.

Après discussion entre les différentes parties (ville de Chamalières, l'agent concerné et le parc des Volcans), une convention a été établie pour formaliser cette mise à disposition.

La facturation sera faite au coût réel du salaire du technicien (rémunération + charges) et au prorata du temps de mise à disposition.

Cette mise à disposition permettra de continuer à assurer la maintenance de notre réseau dans de bonnes conditions en conservant le même technicien qui connaît parfaitement la structure de nos installations.



Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer la convention de mise à disposition partielle avec la ville de Chamalières.

DELIBERATION

Le Bureau autorise le Président à signer la convention de mise à disposition partielle avec la ville de Chamalières.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 octobre 2017

LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171020-401-2017-023-DE
Date de télétransmission : 02/11/2017
Date de réception préfecture : 02/11/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.024

Accueil et encadrement d'un stagiaire en 2018 sur les forêts matures du Parc

RAPPORT

Dans le cadre d'un projet inter-parc, porté par l'IPAMAC en 2016/2017, un travail a été mené pour localiser les forêts anciennes du territoire du Parc des Volcans d'Auvergne. Quels que soit l'âge des peuplements qui les composent, leur composition ou la gestion qui a été pratiquée, les forêts anciennes sont des espaces boisés qui ont conservé leur vocation forestière depuis au moins le début du XIXème siècle (minimum forestier pour une grande partie du territoire français).

Elles font partie de notre héritage et présentent des caractéristiques écologiques (liées à la continuité de l'état boisé et de l'usage principalement forestier du sol). Elles ont pour la plupart assuré et assurent encore des fonctions économiques et sociales indispensables, qui leur confèrent une valeur patrimoniale indéniable.

Au sein de ces forêts, des peuplements matures, riches en vieux arbres et en bois mort (niches écologiques indispensables à de nombreuses espèces forestières), représentent de véritables réservoirs de biodiversité qui contribuent à la fonctionnalité de l'ensemble de la trame forestière.

Certains secteurs du territoire du Parc ont fait l'objet de travaux visant à localiser ces réservoirs de biodiversité mais une grande partie du territoire n'a pas fait l'objet d'étude spécifique. Afin de combler ce manque et harmoniser la connaissance à l'échelle du territoire il est proposé, en 2018, d'accueillir et encadrer un stagiaire durant 6 mois sur cette mission.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Objet	Montant	Total	Financement	
Stagiaire 6 mois	3 300 €	7 050 €	5 000 €	2 050 €
Encadrement stagiaire par un chargé de mission Parc (15 jours)	3 750 €		DREAL (71 %)	Autofinancement SMPNRVA (29%)



Il vous est proposé de valider cette proposition et d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à sa réalisation, demande de subvention, accueil du stagiaire, dans les conditions réglementaires.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171020-401-2017-024-DE
Date de télétransmission : 02/11/2017
Date de réception préfecture : 02/11/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer les documents nécessaires à sa réalisation, demande de subvention, accueil du stagiaire, dans les conditions règlementaires.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 octobre 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171020-401-2017-024-DE
Date de télétransmission : 02/11/2017
Date de réception préfecture : 02/11/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.025 Accueil et encadrement d'un stagiaire en 2018 sur la filière ovine du nord du Parc

RAPPORT

Sur la partie Nord du territoire du Parc (Chaîne des Puys et massif du Sancy) le pâturage ovin est une activité traditionnelle. Sur la Chaîne des Puys en particulier, la gestion pastorale est particulièrement liée aux problématiques de maintien des milieux ouverts existants. Diverses actions de maintien des milieux ouverts y ont été mises en place dans le cadre du site classé, du projet UNESCO et de l'animation Natura 2000 (Mesures Agro-Environnementales, contrats Natura 2000, chantiers de maintien de l'ouverture, travaux de réouverture de Puys...) mais un travail sur l'amont de la problématique est nécessaire.

L'un des constats qui est fait est qu'une meilleure valorisation des produits est nécessaire (mais pas seulement). Cela constitue un des éléments à développer dans le cadre d'une approche plus globale sur le pastoralisme qui inclue notamment :

- le travail du troupeau mobile gardienné mené par le Parc, qui fait notamment l'objet d'une embauche d'un berger technicien agricole de 6 mois en 2017 ;
- la formation des futurs éleveurs (travail du LPA de Rochefort-Montagne notamment) et la formation continue (travail du CFPPA notamment) ;
- accompagnement technique et financier des estives : par exemple dans le cadre du dispositif d'aide au pastoralisme du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme, de l'accompagnement dans les travaux par les gardes-nature du Syndicat mixte du Parc...

Il est ainsi proposé de mener un travail sur cette question de la filière ovine, dans l'optique de mettre en évidence des débouchés/marchés locaux et valorisant le territoire et les pratiques pour pérenniser à la fois l'activité économique et sociale et sa contribution au maintien des paysages ouverts.

Ce travail devra être mené avec les acteurs locaux concernés, les démarches existantes (agri local...) et vise à apporter une prise de conscience sur le potentiel en présence de valorisation des produits et une mobilisation sur cette question essentielle.

Il est ainsi proposé d'accueillir un stagiaire de niveau bac + 5 durant 6 mois (période estivale 2018) sur cette question et de l'encadrer (il sera proposé d'organiser un comité de suivi du stage avec les partenaires concernés).

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Objet	Montant	Total	Financement	
Stagiaire 6 mois	3 300 €	5 800 €	5 000 €	800 €
Encadrement stagiaire par un chargé de mission Parc (10 jours)	2 500 €		DREAL (86 %)	Autofinancement SMPNRVA (14 %)

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171020-401-2017-025-DE
Date de télétransmission : 02/11/2017
Date de réception préfecture : 02/11/2017

➤➤ Il vous est proposé de valider cette proposition et d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à sa réalisation (demande de subvention, embauche du stagiaire).

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 octobre 2017
LE PRESIDENT
Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le



Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.026

Renouvellement d'adhésion au service retraites du CDG 63 - CONVENTION

RAPPORT

En complément de sa mission générale d'information et de formation concernant la réglementation en vigueur et la mise en œuvre des procédures CNRACL (notamment pour ce qui concerne la fiabilisation des Comptes Individuels Retraite), le Centre de gestion propose aux collectivités et établissements publics une mission facultative d'assistance retraites.

Cette prestation d'accompagnement personnalisé pour laquelle le Comité Syndical du Parc en date du 4 juillet 2014 avait adhéré comprend le contrôle des dossiers papiers complétés et surtout, dans l'année qui précède l'ouverture des droits à pension, la prise en charge des dossiers relatifs aux estimations de pensions CNRACL tout comme l'instruction des dossiers de retraites des agents affiliés à la CNRACL.

Dans le cadre de cette mission, une convention avait été signée Cette première convention, d'une durée de trois ans maximum, arrivera à son terme au 31 décembre prochain, à l'instar des conventions signées par les Centres de gestion avec la Caisse des Dépôts.

Ainsi, vous trouverez ci-joint, le nouveau modèle de convention à intervenir précisant notamment le tarif forfaitaire annuel tenant compte du nombre d'agents affiliés à la CNRACL employés par la collectivité.

Les frais d'intervention sont fixés selon un tarif forfaitaire annuel tenant compte du nombre d'agents de la collectivité affiliés à la CNRACL (sont comptabilisés, les agents en activité, en maladie, en congé parental, en détachement, en disponibilité...) soit **450 €** pour notre structure.

Toute collectivité qui déciderait de ne pas signer la convention sera tenue d'instruire elle même les dossiers de ses agents et d'en assurer le suivi en relation directe avec les services de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales à Bordeaux.



Par conséquent il vous est proposé :

- > **d'adhérer au service retraites compétent en matière de procédures des actes de gestion du régime spécial afin de bénéficier de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL ;**
- > **de prendre acte que les barèmes actuels prévoient une tarification liée au nombre d'agents affiliés à la CNRACL dans la collectivité et pourront être actualisés par décision du Conseil d'administration du Centre de gestion ;**

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171020-401-2017-026-DE
Date de télétransmission : 02/11/2017
Date de réception préfecture : 02/11/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

- > d'inscrire les crédits correspondants au budget de notre collectivité selon les modalités
- > d'autoriser le Président à signer la nouvelle convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme ;

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.
Le Bureau autorise le Président à signer la nouvelle convention proposée par le Centre de Gestion du Puy-de-Dôme .

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 octobre 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.027

Finalisation de l'inventaire du petit patrimoine bâti non protégé – accueil d'un stagiaire

RAPPORT

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) est le plus grand Parc naturel régional de France métropolitaine (400 000 hectares). Son territoire compte près de 90 000 habitants, pour 147 communes et 13 EPCI, situés dans les départements du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Le Parc a été reclassé pour une période de 12 ans, avec comme projet de territoire la Charte 2013> 2025. Cette Charte souligne l'importance du recensement et de la valorisation du petit patrimoine à travers trois dispositions principales :

> **Disposition 2.3.2.1.** Prendre en compte transversalement les différents enjeux au sein des projets d'urbanisme : « *Le SMPNRVA impulse l'inventaire des besoins et la stimulation des projets d'ensemble de préservation et de valorisation du patrimoine vernaculaire, situé en dehors des espaces protégés* ».

> **Disposition 3.2.1.3.** Adapter le contenu de la promotion touristique, maîtriser la signalétique des produits et des offres : « *Les signataires adaptent leurs supports de promotion touristique en vue de révéler des paysages peu reconnus, à l'identité locale forte, moins médiatisés ou moins spectaculaires a priori que les grands sites touristiques, en mettant en exergue les spécificités qui les identifient (patrimoine vernaculaire, etc.)* ».

> **Disposition 3.4.2.2.** Maintenir et diversifier l'usage de la pierre volcanique dans l'architecture locale : « *Le SMPNRVA organise des animations à l'attention des habitants et élus du territoire s'attachant à rendre acteurs les adultes et enfants de la mise en évidence de la pierre volcanique dans le PNRVA (lien au paysage, savoir-faire locaux, patrimoine vernaculaire, etc.)* ».

Dès 2013, le Syndicat mixte a engagé l'actualisation et la numérisation des inventaires du petit patrimoine existants, et a poursuivi ce travail sur les secteurs non dotés d'inventaires. Un premier inventaire au format papier avait été réalisé par le Syndicat mixte entre 1989 et 1993. En 2013, une nouvelle méthodologie d'inventaire a été définie et l'inventaire réalisé sur 46 communes. En 2015, l'inventaire a été poursuivi sur 44 nouvelles communes et un inventaire participatif a été organisé à Allanche (Cantal). En 2016, l'inventaire a été complété avec 35 communes inventoriées.

En 2018, l'objectif est de finaliser l'inventaire (25 communes situées dans le Cantal / partie sud-ouest du territoire du Parc) et d'animer une démarche d'inventaire participatif, en lien avec les associations existantes, dans une ou plusieurs communes. Il s'agira de la quatrième et dernière phase de l'inventaire terrain.

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

Modalités :

- stage de six mois : **d'avril à septembre 2018**
- 25 communes à inventorier (Cantal)
- le stagiaire sera basé à l'antenne de Murat (ou à défaut à Montlosier)
- 35 heures/semaine
- rémunération selon règlementation en vigueur
- stagiaire sous la responsabilité de l'EP3 Urbanisme, paysage et énergie

➤➤ **Votre accord est sollicité.**

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 octobre 2017
LE PRESIDENT
Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.028

Animation 2017 des sites Natura 2000 « Monts Dore »
Recrutement d'un garde-nature

RAPPORT

Dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » (FR 830 1042) dont le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne a été désigné « structure opératrice » pour la mise en œuvre des Documents d'Objectifs, le recrutement de 2 gardes natura 2000 a été réalisé en 2017.

Ces postes sont intégralement pris en charge par des crédits spécifiques : financements Etat/Europe dédiés à la gestion des sites Natura 2000. Ces financements sont d'ores et déjà acquis.

L'un des deux gardes-nature saisonniers ne pouvant honorer son contrat jusqu'à son terme, il est nécessaire, pour finaliser les missions prévues, de proposer un complément de contrat à l'autre garde-nature pour une durée équivalente (3 semaines).

Cet agent agira sous l'autorité hiérarchique de la directrice du Parc et de la responsable de l'EP2 et en collaboration avec le Chargé de mission en charge de l'animation du site Natura 2000.

Il s'agit :

- > d'un garde-nature dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Monts Dore » pour une durée de 3 semaines (du 22 novembre au 12 décembre 2017), basé administrativement dans les locaux du SMPNRVA à Montlosier.

➤➤ Il vous est proposé d'établir un contrat de trois semaines de Garde-Nature Natura 2000 et d'autoriser le Président à signer celui-ci sur la base de l'indice brut 347, dans les conditions de l'article 3 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à signer le contrat dans les conditions du rapport.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 octobre 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171020-401-2017-028-DE
Date de télétransmission : 02/11/2017
Date de réception préfecture : 02/11/2017

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

40

MOYENS GENERAUX

401

RESSOURCES HUMAINES

401.2017.029

Animation projection-débat du film « Au cœur du Parc des Volcans d'Auvergne »
Recrutement d'un vacataire

RAPPORT

Le syndicat mixte du Parc a fait appel à une journaliste de la Montagne, Madame Anne Bourges, pour animer la projection-débat du film de Laurent Charbonnier, « Au cœur du Parc des Volcans d'Auvergne ». Ce documentaire de 52 minutes a été présenté au public le samedi 7 octobre 2017, lors du Grand bistrot « spécial 40 ans » à la gare du panoramique des Dômes.

Cet agent sera rémunéré à la vacation pour un montant total de 250 € pour cette animation.

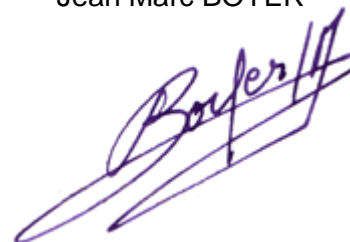
➡➡ Il vous est proposé d'autoriser le Président à rémunérer en vacation cet intervenant dans les conditions prévues.

DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont validées et converties en délibération. Le Bureau autorise le Président à rémunérer en vacation cet intervenant dans les conditions prévues.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 octobre 2017
LE PRESIDENT

Jean Marc BOYER



Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

Syndicat mixte du Parc des Volcans d'Auvergne

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

SEANCE DU 20 octobre 2017

Le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 28 septembre 2017, s'est réuni le 20 octobre 2017 à 15h30 au Château de Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur Jean Marc BOYER Président.

Assistaient à la réunion : Mesdames MANSANA ROCHE (1 voix + 1 pouvoir CHEVALEYRE), VIGUES (1 voix) et Messieurs BONNICHON (1 voix), BOYER (1 voix), COURTADON (1 voix), GARDES (1 voix), GAY (1 voix), GISCARD d'ESTAING (1 voix), MARION (1 voix).

Monsieur BONNICHON assurant le secrétariat

AFFAIRE

AVIS

A.2017.005 Avis du Syndicat mixte relatif au Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de LA BOURBOULE.

RAPPORT

La commune de La Bourboule a arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme (PLU) le 10 juillet 2017 par délibération du Conseil municipal.

Conformément aux dispositions de l'article L. 123-9 du Code de l'Urbanisme, le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (SMPNRVA), en tant que Personne publique associée, **dispose de trois mois à compter de la réception du projet** de PLU, pour donner son avis, à défaut de quoi, celui-ci est réputé favorable. Le Syndicat mixte a reçu le projet de PLU arrêté le 14 septembre 2017 et a procédé à son examen.

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne (PNRVA) a été créé le 24 octobre 1977, par décret signé du Premier ministre. **La nouvelle Charte 2013>2025 est entrée en vigueur le 19 juin 2013 par décret interministériel validant le reclassement du Parc pour une durée de douze ans.**

Par délibération, le Conseil municipal de la commune de La Bourboule a approuvé la Charte 2013>2025 et adhéré au Syndicat mixte, concrétisant l'adhésion de la commune au périmètre réglementaire du Parc.

Le projet de PLU de la commune de La Bourboule repose sur cinq orientations générales définies dans le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), à savoir :

- > Protéger les ressources naturelles.
- > Maîtriser le développement urbain.
- > Répondre aux besoins en matière de logements.
- > Maintenir les activités économiques de la commune.
- > Aménager, améliorer le cadre de vie des habitants et l'image de la commune.

Le projet de PLU prévoit une réduction importante des surfaces urbaines ou à urbaniser (zones U et AU) par rapport au POS, en faveur des espaces agricoles et naturels, et une densification du tissu urbain existant pour répondre aux besoins sociaux et environnementaux. Les espaces naturels et agricoles, ainsi que les éléments constituant la Trame verte et bleue (TVB) sont préservés à travers divers outils réglementaires (zones N, A et Anc, EBC, articles L. 151-19 et L. 151-23).

Ce projet est compatible avec les dispositions de la Charte 2013>2025 du Parc.



Il vous est proposé de rendre un avis favorable sur le projet de PLU de la commune La Bourboule.

Accusé de réception en préfecture
063-256300237-20171020-A-2017-005-DE
Date de télétransmission : 02/11/2017
Date de réception préfecture : 02/11/2017

DELIBERATION

Le Bureau donne un avis favorable sur le projet de PLU de la Commune de la Bourboule.

Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
Montlosier, le 20 octobre 2017
LE PRESIDENT
Jean Marc BOYER

Acte certifié exécutoire compte tenu
de sa réception à la Préfecture le
et de sa publication le

